

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



21 juin 2023

PACTE ENSEIGNANT

Une attaque inacceptable contre le statut des PE

RETRAIT !

Pour l'augmentation de 25% de la valeur
du point d'indice sans contrepartie !

SIGNEZ LA MOTION POUR LE RETRAIT !

>> téléchargez le modèle ICI <<

Au Comité Social d'Administration académique du 12 juin,
à l'initiative de la Fédération FO de l'Enseignement,

le vœu suivant contre le PACTE a été adopté à l'unanimité

Vœu Pacte : "les représentants (FO, FSU, CGT Educ'action, Unsa et Sud) au CSA d'Aix-Marseille revendiquent l'abandon du Pacte. Ils considèrent que la contractualisation constitue une attaque sans précédent contre le statut et aggrave les conditions de travail.

Ils revendiquent des augmentations salariales par la hausse du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation tout de suite et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000."

imPACTÉ



Colan

En 1980, un enseignant du premier degré débutant gagnait l'équivalent de 2,3 fois le SMIC. Aujourd'hui, il perçoit 1,2 fois le SMIC seulement. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires a chuté de 25% depuis 2000, conséquence du quasi-gel du point d'indice. Et la chute ne fait que s'accélérer avec l'inflation galopante actuelle ...Tandis que les traitements stagnent, que les loyers et le coût de la vie explosent notamment en région parisienne, profitant de la paupérisation des enseignants organisée par les gouvernements successifs, le ministre et le Président de la République ont osé présenter le « Pacte » comme un plan de « revalorisation » des enseignants alors qu'il n'est rien d'autre qu'un plan d'explosion du cadre national de nos statuts et de nos obligations de

service, ainsi qu'un plan de division des personnels en tentant de les opposer les uns aux autres.

La part « SOCLE » exclut de trop nombreux collègues de la revalorisation et ne se fait que par le biais de primes : augmentation de l'ISAE pour tous les enseignants qui la touchent jusqu'à présent et augmentation de la prime d'attractivité pour les échelons 1 à 7 seulement. Les enseignants qui sont au-dessus de l'échelon 7 et qui ne touchent pas l'ISAE n'auront droit à rien !

Revalorisation de la valeur du point d'indice : + 1,5% on reste loin du compte !

Certaines mesures sont d'ordre général (+1,5% de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, attribution de 5 points sur toute la grille au 1er janvier 2024), d'autres sont d'ordre sectoriel (prime de pouvoir d'achat, amélioration des conditions de transports).

Lire le [communiqué FO fonctionnaires](#) ainsi que le [communiqué de la FNEC FP FO](#).

EM PACT É



Pour le SNUDI FO 13 : RETRAIT du PACTE !

Le « PACTE » constitue une attaque sans précédent contre notre statut de fonctionnaire d'Etat, contre l'Ecole publique et aggrave les inégalités de traitement entre les élèves en créant des dispositifs différents d'une école à l'autre. Il modifie notre statut particulier de PE, puisque les enseignants du 1er degré seraient amenés à exercer dans les collèges. Il établit une

rémunération à la tâche, sous forme de primes non prises en compte dans le calcul de la retraite. Il organise la division et la concurrence entre les collègues.

De nombreux collègues parmi ceux qui vont accepter le « PACTE », pour des raisons de contraintes financières, sont pourtant bien conscients des dangers contre notre statut que celui-ci représente.

Le SNUDI FO 13 exige le retrait du « PACTE », seule revendication à même de regrouper l'ensemble des collègues, qu'ils signent ou ne signent pas.

Il oppose à cette loi qui attaque nos statuts la revendication d'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice sans aucune contrepartie, seule solution permettant de préserver collectivement nos salaires, nos droits collectifs et notre statut !

L'objectif du gouvernement est bien d'ailleurs d'opposer les collègues entre eux en laissant une part de leur rémunération déterminée par l'IEP et les directions d'écoles (qui ne veulent pas assumer ce rôle). Le « PACTE » est étroitement lié à la loi Rilhac.

Prenez connaissance de nos dossiers et communiqués nationaux

SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Écoles,
PayEN et AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX
tél 01 56 93 22 66 - snudi@fo-necfp.fr - @FoSnudi

PACTE MACRON-NDIAYE : INACCEPTABLE !

Le président Macron, entre deux casseroles, a donc annoncé aux médias le contenu de la pseudo-revalorisation et du « pacte » préparés par le ministre Ndiaye. Comme sur la question des retraites où le gouvernement fait face à l'ensemble des organisations syndicales qui revendiquent le retrait de la réforme, le président et le ministre se sont retrouvés isolés sur leur « pacte » puisque la totalité des fédérations syndicales ont quitté les groupes de travail. Décidément, le président Macron et ses ministres aiment avoir raison contre tout le monde !

Communiqué de la Fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO)

Salaires des enseignants :
augmentation immédiate du point d'indice !

Le gouvernement n'a de cesse de communiquer sur une prétendue augmentation salariale pour les enseignants. Rappelons que les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat de catégorie A et que le traitement qu'ils perçoivent dépend de la valeur du point d'indice et d'une grille correspondant aux indices de la catégorie A. La politique consistant à laisser le point d'indice se dégrader face à l'inflation a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui : pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25%.

De surcroît, la reconnaissance des qualifications se traduit dans le statut général des fonctionnaires par l'existence des catégories. La cohérence générale de la grille de la fonction publique amène FO fonction publique à revendiquer un démarrage de la grille de catégorie A à 100% du SMIC, alors que la grille actuelle fait démarrer la catégorie A à peine 10% au-dessus du SMIC.

Face à la paupérisation grandissante que subit l'ensemble des fonctionnaires, des mesures d'urgence d'augmentation du point d'indice et d'amélioration de la grille indiciaire sont d'une absolue nécessité !

Or, loin de prendre ces mesures d'urgence, le gouvernement veut demander aux enseignants de travailler plus pour avoir... des primes !

Pour FO fonction publique, augmenter les primes et le salaire au mérite n'est pas acceptable.



FO Fonction publique revendique au contraire l'intégration de la moyenne des primes dans le traitement pour l'ensemble des personnels.

L'intersyndicale FSU - UNSA - FNEC-FP-FO - CFT - CGT - SUD - SNALC s'est adressée aux ministres Elisabeth Borne et Pap Ndiaye le 12 avril 2023 pour dénoncer le terme de revalorisation et l'alourdissement de la charge de travail pour les personnels.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il prépare une revalorisation salariale pour les enseignants et prendre les réelles mesures d'urgence dans le cadre d'une véritable négociation sur la rémunération des fonctionnaires. ■

SNUDI-FO Spécial - avril 2023 I

SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Écoles,
PayEN et AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX
tél 01 56 93 22 66 - snudi@fo-necfp.fr - @FoSnudi



Abandon de la loi Rilhac et de ses décrets d'application !

Un CSA ministériel pour mettre en œuvre la loi Rilhac

Le comité social d'administration (CSA) ministériel s'est réuni le 16 mai. Au moment où depuis des mois des millions de salariés font grève et manifestent à l'appel de la totalité des organisations syndicales pour le retrait de la réforme des retraites, exigence qui reste plus que jamais à l'ordre du jour, et alors que la totalité des organisations syndicales de l'Éducation nationale s'opposent à l'« acceptable » pacte », le ministre Ndiaye poursuit son entreprise méthodique de remise en cause du fonctionnement de nos écoles.

En effet, trois textes d'application de la loi Rilhac, dont le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT, SUD et le SNALC réclament l'abandon, étaient présentés lors de ce CSA :

- un projet de décret relatif aux missions des directeurs ;
- un projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'exercice des directeurs ;
- un projet d'arrêté fixant les modalités d'évaluation des directeurs.

Ces textes marquent une nouvelle évolution significative du rôle des directeurs dans les écoles. Plus que jamais, le ministre entend les transformer en managers quasi-supérieurs hiérarchiques accablés de nouvelles tâches et chargés de mettre en œuvre les contre-réformes.

Durant le CSA, la FNEC-FP-FO s'est opposée à ces textes qui ont d'ailleurs été rejetés par la majorité des syndicats, en témoignent les votes sur les décrets.

Votes des décrets d'application de la loi Rilhac au CSA ministériel du 16 mai :

11 voix contre : FSU, FO, CGT, SNALC, SUD
4 voix pour : UNSA, CFTD

Ce vote ne peut que conforter les revendications du SNUDI-FO :

- l'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application ;
- le maintien du décret de 1989 tel qu'actuellement rédigé ;
- l'augmentation des décharges pour toutes les écoles ;
- une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- une augmentation de 100 points d'indice pour tous ;
- l'allègement des tâches des directeurs. ■

SNUDI-FO Spécial - mai 2023 I

Un syndicat d'IEN qui dit NON au Pacte !
Communiqué du syndicat FO des IEN

« Pacte », décrets Rilhac : les IEN refusent l'accélération de la dégradation de leurs conditions de travail !

La mise en place précipitée du « pacte » et l'écriture des décrets d'application de la loi Rilhac relèvent plus d'un affichage politique conjoncturel que d'une ambition pédagogique construite et réfléchie.

Toutes deux constituent de réelles attaques à l'encontre des missions des IEN et contribuent à dégrader une fois de plus leurs conditions de travail.

Plus d'un mois après l'annonce du « pacte » et en l'absence de toute base réglementaire, les IEN se voient placés en situation de premiers gestionnaires de la « revalorisation » de la rémunération des enseignants, les éloignant ainsi toujours plus de la dimension pédagogique de leur mission en circonscription.

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs subissent d'inacceptables pressions de DASEN, davantage préoccupés par l'affichage d'une quantité de « pactes » que d'une éventuelle pertinence pédagogique. Ces agissements ne sauraient être justifiés par une hypothétique prime censée soumettre les IEN dans la précipitation.

Dans le même temps, loin de simplifier et de rendre plus lisible la tâche des directions d'école, l'écriture des décrets Rilhac remet en cause leurs missions comme celles des IEN, ajoutant confusion et tension au sein des écoles et des circonscriptions.

En cette fin d'année scolaire et en pleine préparation de la prochaine rentrée, cette improvisation généralisée continue de dégrader les conditions de travail des IEN et met en cause la crédibilité de l'institution.

Cette improvisation s'ajoute à la difficile gestion des situations humaines liées au dysfonctionnement des PIAL, au temps exponentiel désormais passé par les IEN hors de leur circonscription pour mener des évaluations d'école et d'établissement, ... ceci dans un contexte de rémunération dite « au mérite » (RIFSEEP) toujours perçue comme profondément injuste.

Dans ces conditions, le Secteur IEN ID FO, avec sa fédération la FNEC FP FO, revendique :

- L'abandon immédiat du « pacte » et de la loi Rilhac ;
- L'abandon immédiat du RIFSEEP et de toute rémunération dite « au mérite » ;
- L'augmentation immédiate de leur salaire par une revalorisation indiciaire d'au minimum 10% ;
- L'abandon immédiat des PIAL et des évaluations d'école et d'établissement.

Enfin, en l'absence de base réglementaire et compte-tenu de leurs conditions de travail déjà très dégradées, le Secteur IEN ID FO appelle les inspectrices et les inspecteurs à ne répondre à aucune enquête ni demande d'éléments chiffrés concernant le « pacte ». Tout IEN qui subirait des pressions sera soutenu par le Secteur IEN ID FO.

Montreuil, le 10 juin 2023

DANS TOUTES LES ECOLES, RASSEMBLONS-NOUS ET PRENONS POSITION

Le SNUDI FO 13 propose aux collègues de reprendre la trame de motion ci-dessous pour la faire signer dans leur école, de l'envoyer par mail au syndicat qui les remettront lors d'une prochaine audience au DASEN.

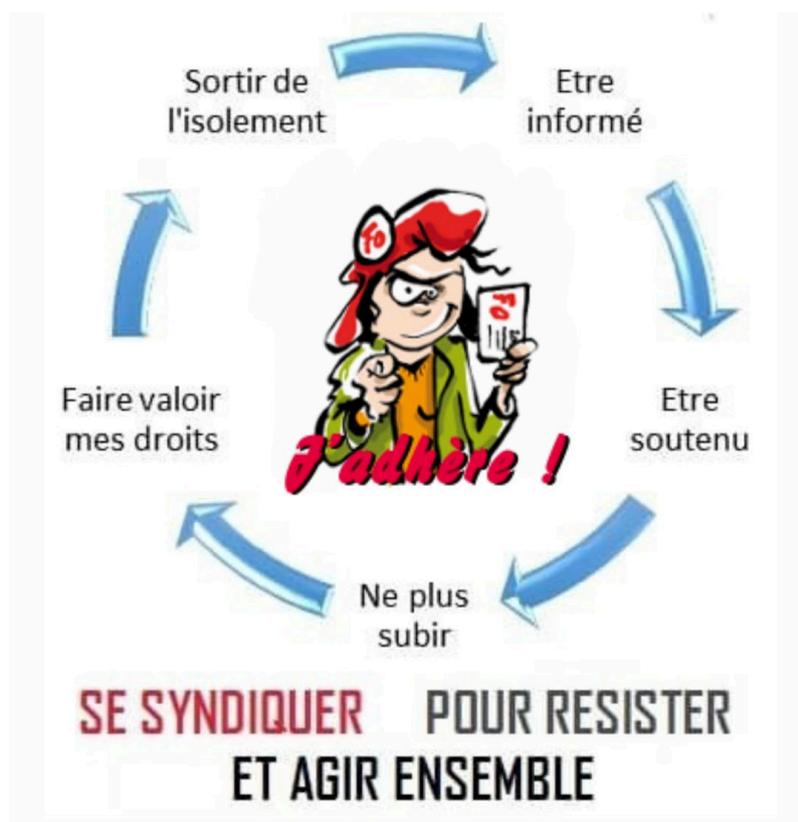
TELECHARGER

Considérant que le « PACTE MACRON-NDIAYE »

- * ne constitue pas une revalorisation salariale, mais oblige à travailler plus pour perdre moins ;
- * constitue une attaque sans précédent contre notre statut de fonctionnaire d'Etat, contre l'Ecole publique et aggrave les inégalités de traitement entre les élèves en créant des dispositifs différents d'une école à l'autre ;
- * ne respecte pas notre statut particulier de PE, puisque les enseignants du 1er degré seraient amenés à exercer dans les collèges ; nous contraint à travailler au-delà de nos obligations de service alors que la charge de travail est déjà conséquente ;
- * établit une rémunération à la tâche, sous forme de primes non prises en compte dans le calcul de la retraite ;
- * organise la division et la concurrence entre les collègues ;
- * fait dépendre la rémunération individuelle de chaque collègue des choix de l'IEN et du directeur que le ministre voudrait transformer en contremaître chargé d'appliquer les contre-réformes ministérielles,

Les enseignant(e)s soussigné(e)s de l'école à
.....

- * refusent de se diviser entre ceux qui pourraient être volontaires et ceux qui ne le seraient pas,
- * exigent ensemble le retrait du PACTE, et l'augmentation générale de 25% tout de suite du point d'indice, sans contrepartie, seule solution permettant de préserver collectivement nos salaires, nos droits collectifs et notre statut.



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin 2023

Pour les nouveaux adhérents 2023, vous ne payez qu'une demi-carte (6 mois jusqu'en décembre 2023).

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

